

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2011

L'an deux mil onze, le 7 mars, à vingt heures quarante minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRESIL, 2^{ème} adjoint au Maire.

Date de convocation :
02/03/2011
Date d'affichage :
02/03/2011

En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 27

Présents : Jean-Marc FRESIL, Nathalie BATARD, Claude BOUTIN, Frédéric DUFOSSE, Nadia LE GUERN, Didier RAJOBSON, Alexandra LE FOLL, Boualem BENAOUA, Kheira AOUAD, Didier RAYNEAU, Jamila CHAKIR, Martine CHABOT, Joseph JASMIN, Jean-Eugène LOUZIENI, Boury DIOUF, Laurence LESPINARD, Karine RANVIER, Marina RAMOS-SCHMITT, Michel HUMBERT, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT, Abdel YASSINE
Excusés : David DERROUET pouvoir à Nathalie BATARD, Aline CABEZA pouvoir à Jean-Marc FRESIL, Pascal THIEL pouvoir à Karine RANVIER, Gaëlle DIOUF, Kamel MEDNINI, Martine GUYOT pouvoir à Hervé CORZANI
Secrétaire de séance : Jean-Eugène LOUZIENI

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 mars 2010 déléguant au Maire un certain nombre d'attributions conformément à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-23 précisant que le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal, je vous informe des décisions suivantes :

- 07/11 Pour réservation pour une nuit en chalet a la pesse pour la somme de 337€50
- 08/11 Pour un raid en chien de traîneau dans le Jura pour la somme de 4600€
- 09/11 Convention pour des ateliers de lecture à haute voix le 21/01 au 31/05/2011 pour un montant de 1350 €
- 10/11 Contrat avec la SECAP pour une machine affranchir modèle DM 400 C pour un montant annuel de 974.25 € HT
- 11/11 Convention avec l'association la Route de la Voix en janvier et mars 2011
- 12/11 Convention pour la pratique de badminton le mercredi 16/02/2011
- 13/11 Nomination d'un régisseur suppléant pour la régie d'avance du service jeunesse
- 14/11 Modification de l'acte de nomination d'un mandataire suppléant pour la régie d'avances du centre de loisirs suite à un mariage
- 15/11 Convention accompagnement DOB avec savoirs publics pour un montant de 9100 €
- 16/11 Prestation de maintenance et de réparation de matériel de cuisine et de buanderie pour la somme de 13024.44€ TTC
- 17/11 Prestation d'entretien et de lavage des vitres du cabinet médical les sources pour la somme de 13298,56 € TTC
- 18/11 Annulation de la décision 129/2010 signature de baux professionnels avec les infirmiers Varenne et Moumen pour la mise à disposition de locaux pour le cabinet médical
- 19/11 Contrat de prestation de service pour la capture, le ramassage et le transport des animaux sur la voie public
- 20/11 F.I.M.O bus pour un agent pour la somme de 2240€ 11
- 21/11 Contrat pour l'hébergement en gîte les tavaillons du 23 au 26 février pour le raid traîneau chien pour un montant de 1053 € TTC
- 22/11 Contrat de session avec la compagnie des 3 oranges du 8 au 12 février 2011 pour la somme de 3200.76 €
- 23/11 Marché en procédure adaptée pour la fourniture et pose de vitreries société E.S.O (annulé)

24/11 Marché en procédure adaptée pour l'aménagement du local archive société Lapouyade
25/11 Marché en procédure adaptée pour l'entretien de l'éclairage public des espaces privés de la commune et des équipements sportifs société ETDE
26/11 Nomination d'un mandataire titulaire pour la regie d'avance de la crèche familiale
27/11 Marché en procédure adaptée pour la dératisation, désinfections et désinsectisation avec la société Sicre Lemaire
28/11 Contrat de cession pour le samedi 26 mars salle Malraux spectacle messemtria pour la somme de 2500€
29/11 Convention avec l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie pour une animation de séance de sensibilisation autour des consommations des produits addictifs en mai 2011 pour un montant de 378.94 € TTC (PIJ)
30/11 Convention de formation avec le FPR pour fimo poids lourds pour la somme de 22040 €
31/11 Formation ciril carrière 2 pour une somme de 1140 €
32/11 Théâtre foz spectacle mercredi 2 mars 2011 pour la somme de 1800TTC cma
33/11 Prestation de lavage de vitres des bâtiments communaux pour un montant 8691 € TTC avec la société Lasserre
34/11 Signature d'une convention pour l'animation d'ateliers d'initiation aux arts du cirque les 15 et 16 mars avec les frères Kazamaroffs pour un montant de 861.12 €
35/11 Contrat de cession pour le spectacle pas de quartier avec la compagnie des frères Kazamaroffs le 18 et 19 mars 2011 pour un montant de 5275.00 €
36/11 Convention avec la société nine one music pour le 30 avril 2011 pour un montant de 600 TTC
37/11 Contrat de cession pour le concert black Barbie avec tamko maxiline le 30 avril 2011 pour un montant de 1800 € TTC
38/11 Marché en procédure adaptée pour la fourniture de matériels et matériaux du bâtiment, avec la société plate forme du bâtiment
39/11 Marché en procédure adaptée pour la fourniture de pièces pour l'entretien et la maintenance des véhicules municipaux, avec la société HIPPEAU
40/11 Marché en procédure adaptée pour la fourniture de pièces pour l'entretien et la maintenance des véhicules et matériels agricoles, avec la société DUPORT
41/11 Annule et remplace la décision n°23/2011, marché

Monsieur Frésil, annonce la démission de Madame LAUDICINA en date du 19 février 2011 et installe Monsieur VINCENT Dominique suivant de liste.

1) PROJET D'AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

Le conseil municipal, décide de :

PRENDRE PART au débat relatif au projet d'aménagement et de Développement Durable, étant précisé qu'aucun vote ne sanctionne le débat.

2) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ET DE REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL D'ORGE LA COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER le Maire à signer la convention de mise à disposition de services et de répartition des dépenses de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice des compétences bibliothèque et /ou médiathèques et voirie avec la Communauté d'agglomération

Pour : 21

Contre : 6 (Michel HUMBERT, Martine GUYOT pouvoir à Hervé CORZANI, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT, Abdel YASSINE)

3) AUTORISATION AU MAIRE A DEPOSER 2DEMANDES DE PERMIS DE COSNTRUIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à déposer une demande de permis de construire et une demande d'autorisation de travaux.

4) APPROBATION DU CONTRAT ACCORD CADRE : PILOTAGE DE LOTISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

ATTRIBUE le contrat d'accord cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour pilotage du projet de lotissement communal et gestion des opérations de construction et d'aménagement au cabinet ACSAMO, 7 rue Montespan, 91024 EVRY

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes,

PRECISE que les montants de rémunération indiqués à l'acte d'engagement sont :

Mission de type A : pilotage du lotissement :

- taux ½ journée de réunion : 400 €HT (tva 19.6 %)
- taux ½ journée d'étude : 400 €HT (tva 19.6 %)

Mission de type B : aménagement ou bâtiment

- Taux horaire : 80 €HT (tva 19.6 %)

DIT que la dépense en résultant sont inscrits sur les crédits figurant au budget de la Ville Pour : 21

Contre : 6 (Michel HUMBERT, Martine GUYOT pouvoir à Hervé CORZANI, Hervé CORZANI, Annie SALTZMANN, Dominique VINCENT, Abdel YASSINE)

5) PERIMETRE CARTE SCOLAIRE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AFFECTE la rue des roseaux aux écoles JOLIOT CURIE,

DECIDE qu'à compter de la rentrée scolaire 2011, la carte scolaire sera sectorisée selon le découpage joint,

DIT que la Municipalité se réserve le droit d'instaurer un secteur d'équilibre modifiant les affectations, si la capacité maximum d'accueil des élèves par niveau, classe et établissement est atteinte.

6) SUPPRESSION ET CREATION DE POSTE PUERICULTRICE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUPPRIME un poste	Date de suppression	Taux d'emploi	CREE un poste	Date de création	Taux d'emploi
Puéricultrice cadre de santé	7/03/2011	100%	Puéricultrice cadre supérieur de santé	7/03/2011	100%

DIT que le niveau de rémunération sera basé sur le grade de Puéricultrice cadre supérieur de santé.

COMPLETE la délibération n°57/93 susvisée avec effet au 07/03/2011 comme suit :

Grade	Indemnités	Taux et montants
Puéricultrice cadre supérieur de santé	Prime de service	5.2%
	Prime de sujétion spéciale	13/1900€
	Prime d'encadrement	91.22 €

DIT que les crédits sont prévus au budget 2011 de la ville.

7) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'unanimité :

CREER un poste	Date de création	Taux d'emploi
D'adjoint administratif 2 ^e cl.	07/03/2010	100%

DIT que le niveau de rémunération et le régime indemnitaire seront basés sur le grade d'Adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe.

DIT que les crédits sont prévus au budget 2011 de la ville.

8) AVANCEMENTS DE GRADE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

SUPPRIME ET CREE les postes suivants :

NB	POSTES SUPPRIMES	Date de suppression	POSTES CREES	Date de création
4	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	01/01/2011	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	01/01/2011
1	Rédacteur	01/01/2011	Rédacteur Principal	01/01/2011
2	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl.	04/01/2011	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	04/01/2011

DIT que seront adaptés à ces grades les régimes indemnitaires afférents à chaque grade,
DIT que les crédits sont prévus au budget 2011 de la ville.

9) CREATION D'UN POSTE DE DIRECTEUR DES SERVICES A LA POPULATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

CREE un poste de directeur de services à la population, en date du 07 mars 2011, qui aura pour mission la direction des services à la population dont les fonctions sont les suivantes :

- Coordonner les actions des services, être force de proposition et d'innovation dans ces secteurs,
- Définir un plan de communication dédié aux services à la population et l'inscrire dans une démarche projet,
- Piloter les moyens d'informations et de communication internes et externes,
- Optimiser la politique de la collectivité en matière de services rendus à la population,
- Gérer, organiser et évaluer les secteurs d'activités concernés,
- Encadrement des collaborateurs,
- Suivre la gestion budgétaire des services.

DIT que les candidats devront être titulaires d'un diplôme de niveau BAC + 4 et devront justifier d'au moins 6 années d'expérience en collectivité locale dans le domaine de la démocratie locale, des services à la population, de la communication, de l'encadrement, de la gestion budgétaire, maîtriser le pilotage de projet, les principes et outils de la démocratie locale, les techniques d'évaluation des politiques publiques et de rédaction de procédures et connaître les différents outils et méthodes du management, de la gestion financière et comptable.

DE DIRE que ce recrutement, s'il ne peut s'effectuer dans les conditions statutaires, pourra être pourvu par une candidature non titulaire,

DE FIXER la rémunération au plus à l'indice brut 588 de la fonction publique territoriale en fonction du niveau d'expérience du candidat retenu en référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux.

DE DIRE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
